

Le CA CommUNIQUE est une fiche d'information sur les principaux sujets traités lors des séances du conseil d'administration du CIUSSS MCQ.

Adoption du Règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'établissement a l'obligation légale de mettre en place un comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ce règlement traite notamment de la composition du comité régional ainsi que des critères de désignation. Son adoption permet ainsi à l'établissement de poursuivre les démarches dans sa demande de soumission de candidatures aux organismes ciblés par le comité provincial. L'adoption de la composition du comité régional est prévue lors de la séance du conseil d'administration du 13 juin 2019.

Adoption de la Politique encadrant l'utilisation des ressources matérielles et humaines de l'établissement par les dispensateurs de services

Afin d'encadrer l'utilisation des ressources matérielles et humaines de l'établissement par les dispensateurs de services, le conseil d'administration a adopté la Politique encadrant l'utilisation des ressources matérielles et humaines de l'établissement par les dispensateurs de services.

Cette politique a pour objectif d'établir :

- les règles visant à encadrer les situations où il est possible pour l'établissement de permettre l'utilisation de ses ressources matérielles et humaines par des tiers ayant le statut de dispensateurs de services;
- les conditions préalables devant être respectées, incluant notamment l'adoption d'une procédure par les secteurs visés;
- la nécessité de conclure une entente dont les modalités doivent préalablement être approuvées par la ministre de la Santé et des Services sociaux et entérinées par le conseil d'administration de l'établissement.

Nomination des membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle

Après s'être engagé auprès de la direction, le Bureau intégré de l'éthique a évalué la structure en éthique clinique et organisationnelle à la fin de sa première année de fonctionnement. En suivi à cette évaluation, un rapport a été présenté au conseil d'administration en février dernier avec la recommandation d'une nouvelle composition du comité qui a été adoptée. Suite à une demande d'intérêt, le Bureau intégré de l'éthique a donc déposé au conseil d'administration la nouvelle composition du comité d'éthique clinique et organisationnelle pour adoption.

Adoption du Bilan des réalisations 2018-2019 et Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action 2017-2020 à l'égard des personnes handicapées (version 2) a été présenté et adopté par le conseil d'administration le 14 juin 2018. Cette démarche répond à l'engagement organisationnel de réduire les obstacles physiques et sociaux en matière d'accès à l'égalité en emploi, à l'information et aux services pour les personnes en situation d'handicap. Le conseil d'administration a donc pris connaissance et adopté le Bilan des réalisations 2018-2019 qui témoigne de l'évolution de la mise en place des actions au sein de l'établissement au cours de la dernière année ainsi que les actions prévues qui se poursuivent et qui sont intégrées au Plan d'action 2019-2020.

Renouvellement de la désignation des médecins examinateurs

L'application de la procédure d'examen des plaintes concernant un médecin, un dentiste ou un pharmacien, ainsi qu'un résident est placée sous la responsabilité d'un ou de plusieurs médecins examinateurs. Ces derniers doivent être désignés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). Le conseil d'administration a ainsi procédé au renouvellement de la désignation des médecins examinateurs suivants :

- D^r Serge Barabé;
- D^r Luc Marchand;
- D^{re} Karine Goulet.

Adoption du Règlement de régie interne du département de santé publique et de la modification du Règlement de régie interne du service de microbiologie-infectiologie

Les obligations liées aux privilèges doivent notamment se retrouver dans les règlements des départements et des services. Un autre règlement a de ce fait été adopté par les membres du conseil d'administration, soit celui du département de santé publique. De plus, la modification d'un règlement déjà adopté a été entérinée, soit le Règlement du service de microbiologie-infectiologie. Les règlements sont disponibles sur la bibliothèque de l'intranet de l'établissement.

Prochaine séance régulière du CA :
le 14 mai 2019 à La Tuque

*L'heure et le lieu seront précisés
sur l'avis de convocation qui sera publié
7 jours avant la séance.*